



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	12	3

**OBJET : 02-4 - SPORTS - «  
COURIR POUR UNE FLEUR » 2013  
- CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC LA SOCIETE CARREFOUR, LA  
SOCIETE GSF SAS ET L'ASSOCIATION  
ESPERANCE RACING ATHLETISME  
D'ANTIBES POUR L'ORGANISATION  
DE LA COURSE PEDESTRE -  
AUTORISATION DE SIGNATURE /**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N° Enregistrement :

2119/13

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 19 JUIL 2013

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 22 JUIL 2013

Pour le Maire,  
L'Attaché principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 12 juillet 2013

Le vendredi 12 juillet 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Bernard MONIER, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

### Procurations

M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Audouin RAMBAUD  
M. Jacques GENTE à M. Francis PERUGINI  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET  
M. Serge AMAR à M. Patrick DULBECCO  
M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY  
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS  
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER  
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE  
M. Denis LA SPESA à Mme Cécile DUMAS  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** M. André PADOVANI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Matthieu GILLI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-4 - SPORTS - « COURIR POUR UNE FLEUR » 2013 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE CARREFOUR, LA SOCIETE GSF SAS ET L'ASSOCIATION ESPERANCE RACING ATHLETISME D'ANTIBES POUR L'ORGANISATION DE LA COURSE PEDESTRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE

Dans le cadre de ses différentes missions d'intérêt général, la Commune a la volonté de promouvoir le sport auprès de tous les publics. Dans cette perspective, l'organisation de manifestations sportives représente l'un des meilleurs vecteurs.

Pratiquée par amateurs et athlètes confirmés, la course à pied répond à un besoin de l'ensemble des sportifs. S'il est possible de chiffrer le nombre de licenciés (environ vingt mille) évoluant au sein de l'ensemble des clubs antibois toutes disciplines confondues, en revanche, quantifier le nombre d'adeptes de la course à pied est irréalisable.

L'épreuve pédestre « Courir pour une Fleur », organisée en partenariat avec la Société Carrefour, l'Association Espérance Racing Athlétisme d'Antibes (E.R.A.A.) et la Société GSF, permet depuis de nombreuses années de réunir, dans un même lieu et à un même moment, sportifs de haut niveau et amateurs venus pour le plaisir de pratiquer une activité physique.

Ainsi, avec plus de 4 600 inscrits l'année passée, dont 600 enfants, cette manifestation s'impose comme une des courses les plus importantes du département. Elle permet à tous de se retrouver sur une même ligne de départ. En effet, deux distances sont proposées (10 et 20 kms), offrant à chacun l'opportunité de mesurer ses performances personnelles sur le site prestigieux du Cap d'Antibes.

L'organisation de la 34<sup>ème</sup> édition de « Courir pour une Fleur » se fera sur le thème de la convivialité, mais également sur celui de la pratique du sport en famille, les courses destinées aux enfants (près de 600 enfants accueillis chaque année) débutant cette journée consacrée à la course à pied.

A l'instar des années précédentes, cette manifestation aura lieu le premier dimanche du mois d'octobre, c'est à dire le 6 octobre 2013, et afin de garantir une sécurité optimale à tous les participants, le parcours sera complètement fermé à toute circulation.

Aussi, il convient aujourd'hui de définir les modalités incombant à chacun des partenaires cités précédemment, dans l'organisation de l'édition 2013 de « Courir pour une Fleur ».

Par ailleurs, le prix d'inscription pour participer à la course est fixé à 8 € pour les adultes s'inscrivant par internet, les comités d'entreprise et les clubs (inscriptions internet et papier).

Il est fixé à 10 € pour les adultes s'inscrivant par bulletin papier et les enfants de moins de 16 ans bénéficient de la gratuité.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention définissant les modalités d'organisation de l'épreuve pédestre « Courir pour une Fleur » édition 2013, ainsi que ses éventuels avenants sans effet sur l'économie générale du contrat, avec les partenaires suivants, à savoir:

- la société Carrefour ;

02-4 - SPORTS - « COURIR POUR UNE FLEUR » 2013 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE CARREFOUR, LA SOCIETE GSF SAS ET L'ASSOCIATION ESPERANCE RACING ATHLETISME D'ANTIBES POUR L'ORGANISATION DE LA COURSE PEDESTRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

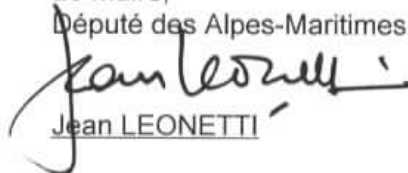
Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE

- la société GSF ;
- l'Espérance Racing Athlétisme d'Antibes.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."*

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.02-4 - SPORTS - &quot; COURIR POUR UNE FLEUR &quot; 2013 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE CARREFOUR, LA SOCIETE GSF SAS ET L'ASSOCIATION ESPERANCE RACING ATHLETISME D'ANTIBES POUR L'ORGANISATION DE LA COURSE PEDESTRE - AUTORISATION DE SIGNATURE -

**Date de transmission de l'acte :** 22/07/2013

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/07/2013

**Numéro de l'acte :** DCM2119-13 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20130712-DCM2119-13-DE

**Date de décision :** 12/07/2013

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes